



Litige téléviseur acheté chez carrefour avec sony

Par **momo**, le **01/03/2012** à **20:09**

Bonjour, j'ai acheté un téléviseur SONY dans un magasin CARREFOUR encore sous garantie après plusieurs pannes 5 en 1 an et une nouvelle panne, j'ai demandé un avoir et des dédomagements SONY me répond qu'il ne maîtrise pas l'avoir chez CARREFOUR, problèmes administratifs SONY me propose un échange avec un téléviseur qui n'est plus en vente SONY n'a-t-il pas obligation de m'envoyer un avoir dans l'attente d'une réponse salutations

Par **pat76**, le **02/03/2012** à **18:22**

Bonjour C'est avec le vendeur que vous devez voir en premier lieu, même si vous pouvez réclamer auprès de SONY. L'avoir, c'est CARREFOUR qui doit vous le faire éventuellement, c'est lui qui vous a vendu la Télévision.